

La «mauvaise distribution» et les «détournements» à l'origine
Abdelwahab Ziani explique la tension sur le sachet de lait

Page 24

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 4413 - Mercredi 28 février 2018 - Prix : 10 DA

Plus de 700 000 seront livrés durant 2018 et 2019

**Logements :
l'Etat passe à
la vitesse supérieure**

Page 3

Le Cnapeste hésite à franchir le pas vers le gel de la grève
Benghebrit tente de regagner la confiance des enseignants radiés

Page 2

Un cessez-le-feu comme aux effets de catalyseur

Par Mohamed Habili

Une semaine ne s'est pas encore écoulée que le cessez-le-feu de trente jours décrété à l'unanimité des membres du Conseil de sécurité n'est déjà plus qu'un souvenir, tant les parties en conflit se sont évertuées à l'ignorer. Ce n'est pas la première fois que dans cette déjà longue guerre les trêves ne tiennent pas longtemps avant d'être violées. Encore prenait-on soin en général de marquer leurs débuts par une désescalade, par un geste de bonne volonté en quelque sorte, mais de toutes cette dernière semble bien n'avoir eu d'autre effet que d'intensifier les combats, bien loin donc de mener, comme à l'accoutumée, à une relative accalmie. On doit à la vérité cependant reconnaître qu'un bord a un grand intérêt que l'autre à faire comme si elle n'existait pas, à continuer sur sa lancée, à poursuivre son effort, étant, ou se croyant sur le point de remporter la bataille en cours, celle bien sûr de la Ghouta orientale. Or ce n'est pas seulement sur ce front, pour l'heure le plus incandescent, que la trêve a été lettre morte depuis le début, mais partout où les affrontements se poursuivent, et d'abord autour de Afrine, où l'armée turque et ses alliés de l'Armée syrienne libre mènent depuis maintenant plus d'un mois une offensive aux fins d'en déloger les milices kurdes. Pour le moins, la Turquie n'a tenu aucun compte de la précision apportée par le président français à son adresse, suivant laquelle elle aussi était tenue par le cessez-le-feu.

Suite en page 3

Forum d'affaires algéro-turc

Erdogan pour une «offensive économique» avec l'Algérie



C'est une véritable offensive économique qu'entend mener le président turc, Recep Tayyip Erdogan, en Algérie. C'est en tout cas ce qui ressort du discours qu'il a tenu hier à l'ouverture des travaux du Forum d'affaires algéro-turc qu'il a co-présidé avec Ahmed Ouyahia, Premier ministre, au Sheraton-Alger. Lire page 2

Béjaïa

Des solutions sont-elles envisagées pour les APC bloquées ?

16^e Festival du film amazigh

**«Amendil»
présenté au public**

Page 2

Page 13

Béjaïa Des solutions sont-elles envisagées pour les APC bloquées ?

ALORS que plus de trois mois sont passés après les dernières élections municipales, plusieurs communes de la wilaya de Béjaïa demeurent à ce jour bloquées, sans exécutif. C'est le cas des communes d'Aoakas, Darguina, Tichy, Souk El-Tennine, Oued-Ghir, Taourirt-Ighil, El-Flaye Adekar, Sidi-Aïch et Boudjellil où le vote n'a pu avoir lieu du tout. Les maires de ces municipalités qui ont obtenu des majorités relatives se retrouvent piégés par leur victoire mi-figue mi-raison. Ils se retrouvent, aujourd'hui, seuls en l'absence de consensus pour diriger leurs communes. Devant les majorités qui se sont formées et des élus qui ont décidé de rester dans l'opposition, impossible de concilier les points de vue parfois pour de simples considérations partisans ou idéologiques. Certains maires, et ils sont rares, ont réussi à transcender les clivages et à former des exécutifs. C'est le cas à Akbou, où une majorité hétéroclite s'est formée, alors que d'autres maires se débattaient quotidiennement afin de trouver un consensus, sans succès. Par conséquent, ce sont tous les projets inscrits dans le cadre des PCD qui sont à l'arrêt et du coup c'est le développement qui prend un sacré retard au détriment des populations qui ont cru avoir élu des hommes et femmes pour diriger leurs cités et atténuer leurs souffrances avec l'amélioration de leurs conditions de vie. A Oued-Ghir, le blocage du dernier mandat a refait surface et la majorité (9 sur 15) des élus a voté récemment contre l'adoption du budget primitif, excepté les élus qui font partie de l'équipe du maire. Cependant, le wali a décidé ces derniers jours d'approuver le BP estimé à 1,4 milliard de centimes selon les conditions définies par le code communal puisque cette APC fait face à un dysfonctionnement, empêchant le vote du budget. Un soulagement pour les travailleurs. Dans certaines communes, le versement des salaires des travailleurs est toujours suspendu en attendant l'intervention des autorités comme c'est le cas à Oued Ghir. L'on commence à s'interroger sur l'utilité des amendements apportés au code communal en 2016, notamment l'article 65 en ce qui concerne l'obligation de tenir les élections en plénière et avec la majorité absolue des voix des membres de l'Assemblée. Il y a aussi le cas de la commune de Boudjellil, où l'élection avait été interrompue suite à des actes de vandalisme qui avaient ciblé les urnes. Reste à savoir comment sera gérée cette APC en dehors des affaires courantes que le secrétaire général entreprendra.

Hocine Cherfa

Forum d'affaires algéro-turc

Erdogan pour une « offensive économique » avec l'Algérie

■ C'est une véritable offensive économique qu'entend mener le président turc, Recep Tayyip Erdogan, en Algérie. C'est en tout cas ce qui ressort du discours qu'il a tenu hier à l'ouverture des travaux du Forum d'affaires algéro-turc qu'il a co-présidé avec Ahmed Ouyahia, Premier ministre, au Sherathon-Alger.

Par Lynda Naili

A ce titre, après un long discours évoquant le développement socio-économique intervenu ces dernières années en Turquie «en dépit du contexte difficile», le président turc, citant essentiellement «la crise économique de 2008» et «le coup d'Etat avorté», estimera que le niveau actuel des échanges commerciaux entre l'Algérie et la Turquie, établi à 3,5 milliards de dollars, est «insuffisant». Aussi a-t-il lancé le défi de porter ce niveau à «5 milliards dans un premier temps, pour arriver à 10 milliards dans un court terme». Appelant ainsi les hommes d'affaires des deux pays présents au Forum à «effectuer une évaluation sur les opportunités d'affaires à développer en Algérie». «L'Algérie, qui a une place particulière pour la Turquie, est un grand pays», a-t-il dit, et «recèle de grandes et diverses capacités à même de consolider et d'accroître la coopération, le partenariat économique et commercial entre les deux pays dans divers domaines à l'exemple du tourisme, de l'énergie et de l'agriculture». De ce fait, pour lui, ce Forum d'affaires



PHOTO: SORAYAJI, A.

algéro-turc est une opportunité pour la concrétisation de cet objectif. «Et pour cause, poursuivra-t-il, la présence de plus des deux cents hommes d'affaires turcs à ce Forum est le témoin de la solidarité de la Turquie avec l'Algérie pour son accompagnement dans la poursuite de son développement». «Une solidarité commune qui nous oblige à développer davan-

tage notre coopération», conclura-t-il. Ceci avant d'appeler les hommes d'affaires turcs à investir en force en Algérie qu'il a qualifiée d'«une île de stabilité politique et économique en la Méditerranée et en Afrique».

De son côté, Ahmed Ouyahia, Premier ministre, relèvera certains indicateurs économiques reflétant la «bonne santé» de la coopération algéro-turque. Il rap-

portera que la Turquie est le 6^e client de l'Algérie avec près de 4 milliards de dollars et environ 800 opérateurs économiques actifs en Algérie. À ce propos, il fera remarquer que «l'Algérie est le 4^e pays où les entreprises turques ont trouvé des projets économiques». «Autant d'indicateurs, poursuivra-t-il, qui confirment la capacité à renforcer ensemble notre partenariat dans différents domaines». Et à Ouyahia de drasser de «l'engagement du gouvernement à mettre en œuvre l'ensemble des projets qui découleront de ce Forum d'affaires algéro-turc».

Par ailleurs, avant-hier, après l'arrivée de Tayyip Erdogan, sept accords de partenariat et de coopération et mémorandums d'entente ont été paraphés en présence du président turc et le Premier ministre, Ahmed Ouyahia, ainsi que plusieurs ministres des deux pays. Ces accords ont concerné les secteurs de l'Énergie, du Tourisme, de l'Agriculture et celui de l'Enseignement supérieur pour le développement de la langue turque en Algérie.

L. N.

Le Cnapeste hésite à franchir le pas vers le gel de la grève

Benghebrit tente de regagner la confiance des enseignants radiés

Réaffirmant que les portes «sont ouvertes» pour tous les enseignants désireux de déposer un recours auprès des directions de l'éducation, la ministre de l'Éducation nationale, Nouria Benghebrit, a assuré, hier, que toutes les mesures appropriées seront prises «dans les plus brefs délais» pour la réintégration des enseignants licenciés. La ministre donne une seconde chance aux enseignants radiés. En effet, montrant une certaine sensibilité à la situation des enseignants et en droite ligne des orientations du président de la République sur le renforcement du dialogue et de la concertation avec l'ensemble des partenaires sociaux, le ministère de l'Éducation nationale confirme, encore une fois, que «les portes sont ouvertes pour tous les enseignants désireux de déposer un recours auprès des directions de l'éducation, et que toutes les mesures appropriées seront prises dans les plus brefs délais», a affirmé Benghebrit sur sa page Facebook. Dans une déclaration à la presse, en marge de sa visite à l'Office national de l'enseignement et de la formation à distance (Onefd), la ministre avait affirmé que les enseignants licenciés pouvaient déposer un recours auprès des directions de l'éducation pour leur réintégration, et ce, dans le cadre d'une commission paritaire. Elle avait rappelé, par la même occasion, la décision de justice qui a déclaré illégale la grève du (Cnapeste) et les mesures prises dans ce cadre, soulignant que «tout ce que fait le ministère s'inscrit dans le cadre de l'application de la loi». Plusieurs établissements scolaires sont en grève depuis le 30 janvier à l'appel du

Cnapeste qui avait appelé à une grève illimitée réclamant l'application du procès-verbal du 19 mars 2015 et la concrétisation des procès-verbaux des wilayas de Blida et Béjaïa, outre l'annulation des mesures de ponction «arbitraires et abusives» des jours de grève. En outre, la ministre a déploré le fait que les enseignants grévistes n'aient pas assuré un service minimum, ajoutant que le ministère est obligé d'assurer la continuité de la scolarité des élèves. A cet égard, la ministre a précisé que l'Onefd «permettra de renforcer les connaissances acquises par l'élève au premier trimestre de l'année scolaire en cours». S'agissant des enseignants vacataires, la ministre a indiqué qu'ils «auront un rôle d'accompagnateur, d'autant qu'ils sont inscrits dans la plateforme numérique de recrutement au ministère de l'Éducation», précisant qu'ils «auront, selon les besoins du secteur, la chance d'être recrutés lors de la prochaine rentrée scolaire». Concernant les élèves en grève dans certaines wilayas, M^{me} Benghebrit a indiqué que «certaines parties manipulent ces mineurs», ajoutant qu'elle a «officiellement demandé aux services de sûreté de procéder à une enquête pour identifier les responsables». Benghebrit a appelé ces derniers à travailler et à faire preuve d'assiduité, réitérant l'attachement de son département à garantir l'encadrement nécessaire en tenant compte de la «complexité de la situation qui vous a été imposée». «Les élèves ne peuvent payer le prix d'une surenchère syndicale qui fait fi des lois de la République», a-t-elle souligné. Benghebrit a rappelé les efforts déployés par son ministère pour éviter cette

situation, à travers les séries de rencontres «marathonniennes» avec les syndicats du secteur dont le Cnapeste, rencontré dans le cadre de réunions bilatérales et groupées, dans le «but de les dissuader de recourir à grève illimitée».

Le Cnapeste réagit à cette décision : «Benghebrit tente de cacher ses erreurs»

De son côté, le Cnapeste, qui hésite entre geler la grève pour le bien des élèves et pour que les établissements éducatifs retrouvent un peu de calme, ou la maintenir jusqu'à satisfaction de leurs revendications, a réagi à propos de la décision de la ministre en ce qui concerne la réhabilitation des enseignants radiés. Pour le porte-parole du Cnapeste, Messaoud Boudiba, à travers cette décision, «la ministre tente de cacher ses erreurs». Revendiquant le droit de son syndicat à la grève «consacrée par la Constitution algérienne», l'intervenant déclare que cette mesure n'est faite que «pour humilier les enseignants en les licenciant» et qu'«elle n'a pas le droit de radier un éducateur sous prétexte qu'il est en débrayage». Messaoud Boudiba poursuit en s'appuyant sur le fait que la tutelle use de son autorité afin de «faire en sorte que l'opinion publique soit contre le Cnapeste» et ce, en essayant de convaincre que le ministère de l'Éducation nationale ne fait que respecter la loi alors qu'il est à l'origine de cette crise, en adoptant un comportement qui ne privilégie pas l'intérêt de l'élève.

Thininene Khouchi

Plus de 700 000 seront livrés durant 2018 et 2019

Logements : l'Etat passe à la vitesse supérieure

■ L'Etat fournit des efforts colossaux pour répondre aux attentes des citoyens en matière de logements. Le gouvernement tient à la réalisation, dans les délais, des programmes de l'habitat afin de démentir les propos selon lesquels l'Etat est incapable de tenir ses engagements, après la chute des prix du pétrole.

Par Meriem Benchaouia

Le secteur de l'Habitat accélère la cadence et passe à la vitesse supérieure dans la livraison des logements finis. Dans ce sens, le ministre de l'Habitat a fait état, à Alger, de la livraison prévue de 714 000 unités de logement de différentes formules durant 2018 et 2019. Abdelwahid Temmar a, en effet, précisé que 366 000 unités de logement devraient être livrées au titre de l'exercice 2018 et 348 000 autres au titre de l'exercice 2019. Soulignant que la cadence des travaux de réalisation a enregistré une courbe ascendante, le ministre a fait savoir que le nombre des logements réalisés annuellement est de 296 000 unités, ce qui permettra au secteur d'atteindre les objectifs du programme quinquennal en cours. Selon les chiffres avancés par le ministre, le programme quinquennal, d'un total de 1 891 016 unités, a connu une avancée considérable durant les trois dernières années (2015-2017) avec la livraison de 886 736 unités (47%) alors que 1 724 140 unités (44%) ont été lancées, 837 404 sont en cours de réalisation et 166 876 unités (9%) devront être lancées ultérieurement. Concernant l'avancement des travaux de réalisation selon les formules, le programme public locatif qui représente 37% de l'offre publique a enregistré le lancement de 686 562 unités alors que 328 906 unités (47%) ont été achevées, 357 656 unités (51%) sont en cours de réalisation et 15 928 unités (2%) pas encore été lancées. Pour les deux années prochaines, il est prévu la réalisation de 130 000 unités au titre de l'exercice 2018 et de 118 000 unités au titre de 2019. S'agissant de la formule location-vente qui représente 17% de l'offre publique, les travaux ont été lancés pour la réalisation de 323 702 unités alors que 64 963 unités ont été achevées, 258 709 unités sont en cours de réalisation et 26 298 unités non encore lancées.



Le dossier du LLP en concertation au niveau du gouvernement

Le ministre de l'Habitat a indiqué que le dossier du logement locatif public (LLP) «est encore en concertation au niveau du gouvernement». Le dossier du logement locatif public (LLP) «est encore à l'étude au niveau du gouvernement» et les nouveautés seront annoncées à temps, a-t-il précisé. Cette formule apportera un équilibre au marché locatif en Algérie et réduira la pression en matière de demande de logement, a-t-il souligné, ajoutant que le secteur entendait mettre en place un marché immobilier locatif à travers des mesures incitatives au profit des promoteurs.

Le secteur s'est acquitté de toutes les redevances dues aux entreprises de réalisation

Concernant les difficultés inhérentes au financement des chantiers de réalisation des pro-

jets d'habitat, le ministre a affirmé que le secteur s'est acquitté de toutes les redevances dues aux maîtres d'œuvre en charge des projets de réalisation de logements, au titre de la mise en œuvre des clauses de la loi de finances 2018 et des amendements introduits à la loi sur la monnaie et le crédit fin 2017, ajoutant que le secteur veillera au suivi de la mise en œuvre des programmes et à l'équilibre entre les paiements des redevances et le taux d'avancement des travaux. S'agissant du financement du logement public aidé (LPA), le ministre a fait savoir que la Caisse nationale du logement (CNL) avait été chargée de suivre l'état des projets, ajoutant que le paiement aux promoteurs se fera en fonction de l'avancement des travaux. Les walis veillent aux préparatifs sur le terrain dans le cadre des commissions mises sur pied pour l'organisation des dispositions administratives relatives à cette formule, a-t-il ajouté. Le ministre a, par ailleurs, indiqué que la restauration des immeubles devrait être à la charge de leurs résidents étant donné que les moyens de l'Etat ne permettent

pas le financement de tels travaux, estimant que la préservation des immeubles devrait incomber aux citoyens qui y vivent. Le ministre a fait également part de l'ouverture de la vente des logements par les bénéficiaires, au cours de l'année 2018, après les amendements introduits au titre de la loi de finances 2018, à travers lesquels le citoyen propriétaire d'un logement peut le mettre en vente avant le délai de 5 années, à condition qu'il rembourse la valeur financière qui lui a été accordée, à titre de subvention de l'Etat.

Tout bénéficiaire d'une subvention inférieure à 30 millions de centimes n'est pas exclu

Pour ce qui est des dossiers de certains demandeurs de logement, qui ont été rejetés en raison de la valeur des subventions financières qui leur ont été accordées précédemment, le ministre a affirmé que toute personne ayant obtenu une aide inférieure à 30 millions de centimes de la part de l'Etat et ne disposant pas de propriété privée, «n'est pas exclue» du logement, d'autant plus qu'une instruction a été transmise aux walis à cet effet, a-t-il indiqué. Le ministre a fait état d'un grand chantier pour le développement du domaine du contrôle de l'urbanisme en collaboration avec les autorités locales, soulignant que la loi autorise la commune à installer des éléments habilités à s'acquitter de cette mission. Le ministère œuvre actuellement à la révision de l'arsenal juridique relatif à l'aménagement et à l'urbanisme ainsi qu'à la prolongation des délais d'application de la loi 08-15 qui détermine les règles du parachèvement des constructions inachevées et de leur mise en conformité, dans l'attente de la révision de la loi relative à l'aménagement et à l'urbanisme qui inclura définitivement le contenu de cette loi en vue d'éviter, à l'avenir, la prolongation.

M. B.

LA QUESTION DU JOUR

Un cessez-le-feu comme aux effets de catalyseur

Suite de la page une

Là-dessus Vladimir Poutine intervient pour fixer les règles du jeu dans la Ghouta orientale : la trêve n'est plus d'un mois, mais de quelques heures par jour, 9 heures du matin à quatorze heures de l'après-midi très exactement, en dehors de cet intervalle, feu à volonté. Chacune des parties en présence entendait tirer profit à sa manière de cette opportunité qui s'offrait. Pour les groupes d'opposition, leur intérêt est de briser l'offensive du camp adverse, d'arrêter son rouleau compresseur, qui s'approchait de trop près de ses positions clés, mais aussi de se refaire une santé en attendant l'inévitable reprise des hostilités. Pour l'armée syrienne et ses alliés, il s'agissait surtout de permettre aux populations civiles piégées dans la ville, ou tenues en otages par les groupes rebelles, de quitter le champ de bataille. Les cinq heures de trêve fixées par le président russe sont d'ailleurs dédiées exclusivement à cet effet. Nulle mention dans l'instruction du président russe des secours à laisser passer à des populations qui soit ne sont pas autorisées à quitter les zones de combat, soit n'ont pas l'intention de le faire. C'est là donc toute la particularité de ce cessez-le-feu : il a eu le même effet que de l'huile ajoutée sur le feu. Ce feu serait en train de brûler ailleurs, ailleurs qu'à un jet de pierre de Damas, il est probable qu'il aurait ressemblé à ceux qui ont précédé, et qui ne se comptent plus depuis le début du conflit. Mais au point où en est ce dernier, il a été plus le signal d'une exacerbation que d'une accalmie. La bataille pour la reprise de la Ghouta orientale revêt pour Damas une importance décisive. De ce fait, elle ne peut souffrir aucun délai. C'est maintenant qu'il faut la mener et la remporter. Ce serait probablement déjà fait s'il n'y avait pas les populations civiles à épargner, placées là peut-être seulement pour gêner la progression de ses forces dans le dédale des rues. Car pour reprendre la Ghouta en ce moment précis, à l'évidence il n'est pas de prix que Damas et ses alliés ne seraient pas prêts à payer. Moins d'ailleurs pour hâter la fin de la guerre que pour lever une hypothèque particulièrement dangereuse pour la suite des événements.

M. H.

Pétrole

Le président de l'Opep s'attend à un marché équilibré en 2018

Le président de l'Opep, Souhail al-Mazrouei, a affirmé, hier, s'attendre à un marché pétrolier mondial équilibré cette année, les producteurs continuant à limiter leur production pour soutenir les prix du brut tombés à leur plus bas en 2014. «Je suis confiant que cette année nous parviendrons à un équilibre du marché entre l'offre et la demande», a déclaré M. Mazrouei, qui est également ministre de l'Energie des Emirats arabes unis, lors d'un forum des

marchés financiers mondiaux qui se tient à Abou Dhabi.

Les pays producteurs de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep), associés à dix autres producteurs non membres, dont la Russie, s'étaient mis d'accord fin 2016 pour limiter la production afin de contenir la chute des cours.

L'accord prévoyait de baisser la production de 1,8 million de barils par jour (mbj) afin de réduire l'excédent d'offre sur le marché.

Le respect de la baisse de production a atteint 133% en janvier, ce qui selon le ministre émirati est supérieur à l'engagement dicté par l'accord. En décembre, le respect de la réduction a été de 129% et en novembre de 122%.

Les cours du brut ont rebondi pour atteindre 70 dollars le baril à la suite de ces mesures.

Selon M. Mazrouei, la coopération entre pays producteurs pétroliers, dont la Russie, a atteint des niveaux «supérieurs

aux attentes». Le 15 février, le chef de l'Opep a indiqué que son organisation cherchait à parvenir avant la fin 2018 à un accord sur une coopération à long terme avec les pays non membres de l'organisation pour stabiliser le marché.

M. Mazrouei a par ailleurs prévenu qu'avec le retour de l'équilibre du marché et la hausse de la demande mondiale de pétrole, le secteur de l'énergie aura besoin de gros investissements dans un proche avenir, de la part

non seulement des riches monarchies pétrolières du Golfe mais également des majors pétrolières. «Nous allons devoir produire 15 millions de barils de pétrole de plus en 2040 pour satisfaire la demande», a-t-il dit.

Hafid G.

42 ans après sa proclamation

La RASD, une réalité incontestable

■ La célébration du 42^e anniversaire de la République arabe sahraouie démocratique (RASD) intervient dans un contexte marqué par des victoires sur différents plans, attestant de la détermination du peuple sahraoui à poursuivre son combat pour affirmer la réalité incontestable de son Etat.

Par Salem K.

Malgré les conditions d'exil et les moyens limités, le peuple sahraoui s'est employé quatre décennies durant, à édifier ses institutions nationales: militaire, politique, sociale et diplomatique, afin d'assurer l'encadrement de son action militante. Le wali de la wilaya



PHD. R.

d'Aousserd (camps des réfugiés sahraouis), M^{me} Meriem Salek Hamada, a assuré dans une déclaration à l'APS que l'objectif de la RASD n'est plus existentiel mais que l'Etat est déjà une réalité incontestable qui se traduit dans l'édification de ses institutions. La responsable a également précisé que l'obstacle auquel se heurte la RASD est celui de la délimitation des frontières avec le Maroc, l'un des éléments de base pour recouvrer son indépendance. Elle a, à ce propos, indiqué que sur le front militaire, la RASD a réussi à

construire une armée forte, qui a pu vaincre les forces militaires de l'occupation marocaine durant les 16 années de lutte armée. Sur le plan diplomatique, la RASD a, à travers les efforts consentis, enregistré des avancées et a pu s'imposer à l'échelle continentale et internationale. La visite de l'ancien Secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon à Bir Lahlou aux camps des réfugiés sahraouis en mars 2016, coïncidant avec l'anniversaire de l'installation du premier gouvernement sahraoui, témoigne du niveau de reconnaissance inter-

nationale de la République sahraouie. L'Etat sahraoui a achevé la construction de ses institutions avec fermeté et avec des compétences purement sahraouies en préparation à l'après indépendance, a-t-elle soutenu. La journée du 27 février est célébrée chaque année en référence au 27 février 1976, où le jalon constitutif de l'Etat sahraoui a été posé, après le départ du dernier soldat espagnol du territoire sahraoui et le début de la lutte armée contre l'occupant marocain, qui s'est soldée par la signature d'un accord de ces-

sez-le-feu sur la base d'un plan de règlement pacifique afro-onusien. Dès la proclamation de la RASD, le premier gouvernement sahraoui sera installé le 5 mars 1976 à Bir Lahlou, en dépit du manque de moyens et de l'exode de milliers de personnes ayant fui l'invasion marocaine de leurs terres. Dans les Camps des réfugiés et les territoires libérés, le peuple sahraoui renouvelait jour après jour son attachement à ses institutions devenues aujourd'hui source de fierté.

S. K./APS

Draâ El-Gaïd / Béjaïra Des villageois réclament le rétablissement de l'eau potable

LE SIÈGE de l'Algérienne des eaux de la commune de Draâ El Gaïd a été bloqué avant-hier par des habitants des villages Taguemounte et Lachraïche. Privés d'eau potable depuis un mois et après avoir tapé maintes fois aux portes des autorités locales concernées afin de réclamer une solution à leur calvaire, ils ont eu recours, en dernier, à cette action radicale «jugée nécessaire» selon eux afin de «se faire entendre» ou attirer l'attention des autorités locales et autorités du secteur des ressources en eau sur eux en vue de prendre une décision rapide. «Nous avons tapé à toutes les portes et signalé aux autorités le stress hydrique dans lequel nous vivons mais, un mois est passé sans qu'une solution ne soit dégagée pour mettre fin à notre calvaire», a laissé entendre un citoyen. Notons que les deux villages sont alimentés depuis un forage qui est en état de dégradation, nous dit une source à cause de son envasement très avancé et aussi de la panne survenue sur des équipements de pompage qui nécessitent un renouvellement. Selon toujours notre source, «de nouveaux équipements seront acquis dans les jours à venir afin de rétablir la distribution d'eau potable qui est suspendue depuis un mois». **H.C.**

Des monuments révélateurs de la gouvernance ottomane

Miliana, un musée turc à ciel ouvert

Devenue vers 1517 le premier caïdat turc de la région d'Alger, Miliana qui, à l'instar de nombre de villes du Maghreb de l'époque a connu plusieurs conquêtes, compte de nombreux monuments attestant de la gouvernance ottomane. Bâtie à 740 mètres d'altitude sur une plate-forme rocheuse aux contours abrupts en saillie sur le penchant méridional du mont Zaccar qui la couvre entièrement au Nord, Miliana a, de tout temps, attiré en raison notamment de sa position géostratégique. Cet atout incita Aroudj Barberousse à y installer alors les tribus Makhzen afin de mieux contrôler la région et, partant, étendre la présence turque vers d'autres villes du pays, notamment celles de l'Ouest, affirmant des historiens.

Dar El Khilafa, un signe avant-coureur du passage des Turcs

Pour l'archéologue et ex-directeur de la Manufacture d'armes de Miliana, Abbas Kébir Benyoucef, Dar El Khilafa, plus connu sous l'appellation de Dar El Emir, constitue, de par sa conception, l'un des signes les

plus importants attestant du passage des Turcs dans la ville. Résidence du premier gouverneur ottoman de Miliana, Hassan, puis celle de Othmane el Kourdi devenu par la suite Bey de Médéa, cette demeure est devenue le siège du califat de l'émir Abdelkader dès 1835, d'où son appellation de Dar El Emir, a précisé M. Benyoucef, également illustrateur, dessinateur, musicien et auteur de plusieurs livres et bandes dessinées qui traitent de l'histoire de l'Algérie. Construite dans le style mauresque, la bâtisse s'étendant sur une superficie de plus de 2 600 m², possède au milieu de sa cour (ouest eddar) un jet d'eau, entouré de galeries soutenues par des arcades. Classée en 1992 patrimoine culturel national, elle a fait l'objet d'une opération de rénovation et d'aménagement, se voyant transformée en musée renfermant plusieurs salles d'exposition (ethnographie, antiquités romaines, résistance populaire et période relative à la Guerre de Libération). De son côté, le chef du service archéologie à la direction de la Culture de Ain Defla, Yakhlef Farid, a mis en exergue le fait que la conception

de Dar El Amir prenne en ligne de compte un certain nombre de spécificités se rapportant à la culture musulmane. Il a, dans ce cadre, fait allusion à l'entrée de la bâtisse, la disposition des chambres tout autour de la cour ainsi qu'à la présence d'un hammam, autant d'éléments qui, a-t-il appuyé, sont révélateurs de l'empreinte ottomane en matière de construction.

Mausolée de Sid Ahmed Benyoucef ou la baraka du saint patron de la ville

Le mausolée de Sid Ahmed Benyoucef de Miliana est l'autre monument attestant de l'empreinte apposée par les Turcs lors de leur passage dans cette cité. Bâti en 1774 par le Bey d'Oran, Mohamed El Kebir, en hommage à Sid Ahmed Benyoucef (considéré comme le saint patron de la ville), ce monument compte trois annexes, en l'occurrence le sanctuaire, la mosquée et la zawiya renfermant plusieurs petites cellules destinées à accueillir les tolbas (récitants du Coran) et les personnes de passage. L'entrée principale de l'édifice débouche

sur un grand patio bordé de galeries munies d'arcades et fleuri d'un noyer, d'un oranger et d'un plant de jasmin. Classé patrimoine national en 1978, ce monument, considéré en tant que complexe culturel, connaît à l'heure actuelle une opération de rénovation et de réhabilitation. L'horloge El batha, dénommée de la sorte car construite à la place du minaret d'une ancienne mosquée dont elle porte le nom, témoigne également du passage des Turcs dans la ville. Le même constat est susceptible d'être fait s'agissant des remparts de la ville construits en vue d'assurer la défense de la ville contre tout éventuel assaillant. Les Turcs avaient recouru aux pierres de ces forteresses pour bâtir deux enceintes, la première, fortifiée, entourait la Casbah sur le côté sud-est de la ville au moment où la seconde ceinturerait la ville turque sur les côtés nord et est. «Il est on ne peut plus logique que le dominateur aspire à instaurer ses habitudes notamment en matière de construction», a observé M. Yakhlef en guise de conclusion.

Hafida N.

Sous-traitance automobile

Des professionnels nationaux et étrangers optimistes pour l'avenir

Plusieurs professionnels du secteur de l'après-vente automobile ont exprimé, à Alger, leur optimisme quant à la possibilité de développer un «fort réseau» de sous-traitance automobile en Algérie, permettant d'accompagner les efforts de l'Etat pour l'instauration d'une industrie mécanique locale homogène et complémentaire.

Par Assia D.

Intervenant lors d'une conférence-débat sur le développement du secteur automobile en Algérie et son tissu industriel local, organisée en marge de l'ouverture de la 12^e édition du Salon Equip auto Algeria 2018, ces professionnels ont appelé cependant «au maintien des importations de la pièce de rechange, tout en s'engageant dans une politique de développement d'une industrie locale en la matière». «Nous sommes très optimistes quant aux capacités de notre pays de développer un fort réseau de sous-traitance automobile, mais il nous faudra une période transitoire, car ce genre de projets nécessitent de l'argent, de la technologie et de la formation», a estimé Faycal Daoudi, directeur général d'une société spécialisée dans la commercialisation de la pièce de rechange et équipements mécaniques. «La restriction sur les importations pénalisera un parc de 6 à 7 millions de voitures», a-t-il indiqué, ajoutant que «la maintenance de ce parc par des produits importés doit se faire en parallèle avec le lancement d'une industrie locale qui se substituera progressivement aux produits importés». Un avis partagé par plusieurs professionnels présents à cette conférence qui ont estimé que «l'urgence» est de faire face à l'importation des produits contre-faits. D'ailleurs, lors de ce salon, et suite à une plainte du constructeur Renault Algérie, les services de la Douane algérienne sont intervenus auprès de plusieurs exposants, notamment chinois, afin d'ôter des affiches portant la marque française sur leurs stands, mais également la saisie de produits non certifiés par Renault, a constaté l'APS sur place. Renault Algérie a procédé à la vérification de l'authenticité et l'originalité de pièces de rechange commercialisées sous



développement de l'industrie locale, notamment «la lenteur et la complexité des procédures administratives et bancaires». Pour un importateur de pneus, représentant d'une marque mondiale, «l'exigence de domicilier une opération d'importation et attendre un mois sa validation alors que l'argent a déjà été versé à la banque, pénalise les fournisseurs de renommée et leur fait perdre des parts de marché face aux concurrents, ce qui les dissuade de venir investir, au moment où on a plutôt besoin de les encourager à venir». La 12^e édition du Salon international de l'après-vente automobile et des services pour la mobilité (Equip auto Algeria) a ouvert ses portes lundi au Palais des expositions, à Alger, avec la participation de près de 280 exposants nationaux et internationaux. Quelque 190 exposants internationaux issus d'une vingtaine de pays prendront part à ce salon spécialisé, selon Nabil Bey-Boumezzag, directeur du salon, précisant qu'un bon nombre d'entre eux ont émis le souhait de trouver des partenaires algériens et d'y investir dans un cadre de partenariat mixte. Des fournisseurs de Chine, Pologne ou Portugal, ont eu une participation officielle à cette manifestation professionnelle, alors que les autres participants viennent principalement d'Allemagne, Belgique, Bulgarie, Corée du Sud, Emirats arabes unis, France, Inde, Royaume-Uni, Serbie et Tunisie. S'étalant jusqu'au 1^{er} mars prochain, le salon enregistre, par ailleurs, une participation «record» des sous-traitants algériens, avec près de 15% du nombre total des exposants algériens, selon les organisateurs. Plus de 10 000 visiteurs professionnels sont attendus au salon qui regroupe des équipementiers, fournisseurs et marques leaders de l'équipement automobile dans le monde, ainsi que les principaux importateurs et fabricants algériens de pièces de rechange et de matériels de garage. Parallèlement à l'exposition, des conférences et des débats sur l'évolution de la filière automobile en Algérie seront également organisés.

A. D./APS

son emblème auprès de plusieurs exposants étrangers et même algériens, a précisé la responsable de la communication du Salon Equip auto Algeria 2018, Halima Bourouis, précisant que le constructeur a fait valoir son droit de ne permettre qu'à ses produits homologués d'être exposés et commercialisés. Par ailleurs, d'autres importateurs algériens ont révélé que plusieurs projets sont en cours de réalisation au niveau local en partenariat avec des fournisseurs étrangers, à l'image d'une usine de batterie de véhicules dans la wilaya de Bouira. «Nous construisons actuellement une usine de batterie à Bouira en partenariat avec notre fournisseur coréen. Son taux de réalisation a atteint les 20% et elle devrait être

opérationnelle avant la fin de l'année en cours», a indiqué Karim Nemri, responsable commercial d'une société algérienne spécialisée dans l'importation et la commercialisation des batteries. Des fournisseurs étrangers, rencontrés au salon, ont également émis le souhait de développer des partenariats mixtes avec des opérateurs algériens pour la construction d'usines de fabrication d'équipements et pièces de rechange pour véhicules. «Le marché algérien est très attrayant et si nous sommes ici, c'est pour pouvoir décrocher plus de parts dans ce marché dans lequel nous évoluons depuis des années. Notre objectif n'est pas seulement de commercialiser nos produits, mais, on est également à la recherche de partenariats algériens pour étudier la possibilité de construire une usine pour la fabrication de certains de nos produits», a indiqué Orhan Erdim, responsable des exportations d'une multinationale turque, spécialisée dans la fabrication et exportations des pièces mécaniques pour les véhicules touristiques. Un avis que partage Yimai Zhang, responsable d'une société chinoise souhaitant s'installer en Algérie, précisant que «des négociations sont déjà entamées avec des opérateurs algériens pour la création d'une usine mixte en Algérie». En outre, des exposants algériens ont fait part des difficultés rencontrées sur le terrain pour la concrétisation de projets industriels ou même l'importation de produits destinés au

occasion, le ministre a souligné l'intérêt de l'Algérie à accroître et à diversifier le partenariat bilatéral avec le Danemark. Younés F.

Coopération

Visite d'une délégation d'hommes d'affaires danois en mars à Alger

Une délégation d'hommes d'affaires danois effectuera une visite à Alger début mars prochain, a indiqué hier l'ambassadeur du Danemark, Julie Elisabeth Pruzan Jirgensen, lors d'un entretien qu'elle a eu avec le ministre de l'Industrie et des Mines, Youcef Youf. La visite de ces hommes d'affaires en Algérie permettra d'examiner les opportunités de partenariat entre l'Algérie et le Danemark, a indiqué un communiqué du ministère de l'Industrie et des Mines. Lors de cette audience accordée par M. Youf à M^{me} Pruzan Jirgensen, les

deux parties ont examiné les voies et moyens de renforcer la coopération bilatérale, ainsi que l'échange d'expériences et d'ex-

pertise entre les deux pays, notamment dans le domaine de l'industrie pharmaceutique, a précisé la même source. A cette

occasion, le ministre a souligné l'intérêt de l'Algérie à accroître et à diversifier le partenariat bilatéral avec le Danemark. Younés F.

Prix

Le pétrole baisse légèrement en Asie

Les cours du pétrole étaient en légère baisse hier en Asie où le baril de light sweet crude (WTI), référence américaine du brut, pour livraison en avril, perdait vers 03h40 GMT deux cents à 63,89 dollars dans les échanges électroniques. Le baril de Brent, référence européenne, également pour

livraison en avril, cédait cinq cents à 67,45 dollars. Les marchés attendent les estimations mardi de la fédération privée American Petroleum Institute sur les stocks hebdomadaires de brut, avant les données officielles mercredi de l'Agence américaine d'information sur l'Energie (EIA). Ces quinze

derniers jours, les cours ont reculé plus de la moitié des 12 pour cent perdus au début du mois, à cause des craintes sur la hausse de la production de pétrole de schiste américain. Dans son dernier rapport hebdomadaire, l'EIA a fait état la semaine dernière d'une baisse surprise de 1,6 million de

barils des stocks de brut américain. Lundi, sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le WTI a gagné 36 cents pour clocher à 63,91 dollars. A Londres, le Brent a terminé à 67,50 dollars, en hausse de 19 cents, sur l'Intercontinental Exchange (ICE). R. E.

Mostaganem

Lancement des travaux d'aménagement de cinq zones d'activité

■ Les travaux d'aménagement de cinq zones d'activité et de réalisation du projet du bassin du lait ont été lancés dans la wilaya de Mostaganem pour une enveloppe financière de 16 milliards DA.

Par Lyes B.

Donnant le coup d'envoi de projets d'aménagement au parc industriel de Bordjia dans la commune d'El Hassiane, le wali de Mostaganem, Mohamed Abdenour Rabhi, a souligné que ces travaux permettront aux investisseurs des zones d'activité de Bordjia 1 et Bordjia 2, Gouara 1, Gouara 2, Baaizia-Laouedj et du projet du bassin du lait de concrétiser leurs investissements industriels et agricoles au courant de cette année. «Aucune excuse n'est valable après le revêtement des chaussées, le raccordement aux réseaux d'eau, d'assainissement, d'électricité et du gaz et la protection de ces zones contre les inondations», a averti le wali, affirmant que l'administration locale est disposée à

accompagner les investisseurs et écouter leurs préoccupations. Selon le même responsable, 114 projets industriels ont été avalisés répartis sur la zone de Bordjia 1 (49 projets), Gouara 1 (44), Baaizia Laouedj (14) et Gouara 2 (7) pouvant générer à court et moyen terme 18 278 emplois permanents. Pas moins de 52 projets d'investissement agricole ont été approuvés au bassin du lait dont 41 de production laitière, 8 de production de viandes et 3 d'aviculture permettant une production de plus de 20 millions de litres de lait par an et créant 2 000 emplois. Le wali de Mostaganem a indiqué que le projet d'extension du parc de Bordjia 2 renforcera le foncier industriel destiné à l'investissement dans la wilaya par des espaces supplémentaires de 741 hectares dans la perspective de créer un pôle économique offrant



28 000 nouveaux emplois. M. Rabhi a posé, lors de la visite de ces zones situées dans la daïra d'Ain Nouissy (sud-ouest de Mostaganem), la première pierre de projets d'investissement en production laitière, dérivés du

lait, fabrication de batteries et de pièces de rechange de véhicules et d'enfûtage de gaz butane, entre autres. Le nombre de projets d'investissement avalisés à travers la wilaya de Mostaganem a atteint 315 projets répartis sur

les domaines de l'industrie (192), de l'agriculture (52), du tourisme (59) et de l'aquaculture (9) pour un investissement global de 184,5 milliards DA et un objectif de création de 23 520 emplois.

L. B./APS

Skikda/Localité Bhiret Toyour

Démolition de plus de 50 logements construits illicitement

AU TOTAL, 53 logements construits illicitement à la fin de l'année 2017 dans la localité de Bhiret Toyour de la ville de Skikda, ont été démolis par les autorités locales de la wilaya, a-t-on constaté. Ces constructions illicites démolies dimanche sont venues se «greffer» aux habitations recensées de cette localité et dont les occupants seront relogés «incessamment» dans le cadre du programme de résorption de l'habitat précaire (RHP), ont précisé les services de la wilaya. Tous les moyens matériels ont été mobilisés pour réussir cette opération de démolition d'habitats illicites, a assuré le chargé de communication auprès de la direction de la sûreté de wilaya, Amina Bechiri. De son côté, le wali de Skikda, Hadjri Darouf, a assuré que «les habitants de cette cité précaire, recensés entre 2007 et 2014, seront relogés», avertissant que «tout logement construit illicitement après cette période sera démolé». Pour rappel, plusieurs quotas de logements ont été récemment distribués dans le cadre du programme RHP dans la wilaya de Skikda dont deux importantes opérations de relogement de 500 et de 2 000 familles des cités Mecione et Zefaf au chef-lieu de wilaya en septembre et octobre derniers. Les plus grandes poches de précarité à Skikda ont été éradiquées, à l'instar de la cité El Match qui date de l'époque coloniale.

R.R.

Tlemcen

88% des foyers de la wilaya raccordés au réseau de gaz de ville

Le taux de raccordement de la wilaya de Tlemcen au réseau gaz de ville a atteint les 88 %, a annoncé lundi le wali, en marge d'une cérémonie de mise en service de ce réseau dans les localités de Milia et de Merazga, relevant de la commune d'Hennaya (11 km du chef-lieu de wilaya). Avec l'entrée en exploitation de ces deux derniers réseaux, le taux de raccordement de la wilaya de Tlemcen a atteint les 88 %, a affirmé Ali Benyaïche à la presse, faisant savoir, qu'outre les enveloppes financières centralisées, le budget de la wilaya a mobilisé un montant de 900 millions DA pour alimenter en cette source d'énergie plus de 10 000 familles à travers la wilaya. Le wali a précisé,

également, que sur les 53 communes que compte la wilaya de Tlemcen, 52 sont raccordées au réseau de gaz de ville, en attendant la fin des travaux au niveau de la localité d'El Fehoul, dont le terrain est accidenté et rocheux. Pour la commune chef-lieu de daïra d'Hennaya, le chef de l'exécutif a indiqué que cette collectivité sera raccordée à 100 %, en mars prochain, avec la mise en service du dernier réseau de la localité de Abbouda en cours de réalisation pour toucher 120 familles. Selon le directeur de la société de distribution de Tlemcen, Mohamed Lamine Damouche, cette opération s'inscrit dans le cadre de la convention passée avec la wilaya de Tlemcen pour l'exercice 2017. Les

réseaux réalisés en extension à Milia et Merazga, concernent, respectivement, 376 et 119 familles. Cette convention vise le raccordement de 10 805 foyers, dont 976 ont été réalisés et 666 mis en service, a-t-il rappelé, faisant savoir qu'un montant de 763 millions DA a été alloué à cette opération qui touche un réseau 213,5 km à poser. A cette occasion, le wali a pris connaissance des préoccupations des citoyens de deux localités, notamment l'habitat rural, l'alimentation en eau potable, l'aménagement rural. Ces préoccupations seront prises en charge, graduellement, par les programmes de développement de la wilaya, a affirmé Ali Benyaïche.

Hocine A.

El Tarf

Près de 240 demandes de crédits «Rfig» validés au profit des agriculteurs

Pas moins de 239 demandes de crédits «Rfig» ont été validés «récemment», par la direction des services agricoles (DSA), au profit des agriculteurs de la région d'El Tarf, a-t-on appris auprès du directeur des services de la DSA. Selon Kameleddine Benseghir, les services agricoles ont validé 239 dossiers sur un total de 283 demandes émanant de céréaliculteurs, au titre de la

campagne labours-semences 2017-2018, pour un montant global de l'ordre de 167 053 099, 41 DA. Rappelant qu'une série de dispositions a été, par ailleurs, prise pour assurer le bon déroulement de l'actuelle campagne labours-semences, la même source a notamment fait état de la livraison de 1 316,3 quintaux d'engrais sur un total de 2 229,5 quintaux mis à la disposition des fel-

lahs. L'accent a été en outre mis sur les différentes actions arrêtées dans le cadre du soutien et d'accompagnement de l'Etat aux agriculteurs notamment l'application judicieuse de l'itinéraire technique appelée à garantir les objectifs tracés en matière de rentabilité qualitative et quantitative. La superficie réservée à la céréaliculture est estimée, cette année, à 27 620 hectares dont

22 830 hectares pour le blé dur, 1 530 hectares pour le blé tendre et 3 260 hectares pour l'orge, a-t-on, par ailleurs, indiqué de même source. Il est à rappeler que la wilaya d'El Tarf compte 84 000 hectares de terres agricoles dont 74 173 hectares de superficie agricole utile (SAU) auxquels s'ajoutent près de 15 000 autres hectares de superficies irriguées annuellement.

T.K.

Mila

Attribution «prochainement» de 1 200 logements publics locatifs

Un quota de mille deux cent (1 200) logements publics locatifs (LPL) sera «prochainement» distribué à travers treize communes de la wilaya de Mila, a-t-on appris du directeur de l'office de promotion et de gestion immobilière (OPGI), Youcef Laâouar. Les commissions de dairas chargées de la distribution du logement s'attèlent à conclure toutes les mesures nécessaires pour permettre la communication «dans les prochaines semaines» des listes préliminaires des bénéficiaires, a-t-il affirmé. L'opération de

distribution de logements à caractère social concerne les communes de Beni Kecha (199 unités), Grarem Gouga (153 logements), Ouled Khelouf (135 logements), Chelghoum Laid (189 LPL), El Mechira (62 logements), Ain Tine (59 logements), Ferdjioua (50 unités), Tebrkent (47 unités) et Oued Segane avec 45 LPL, en plus d'autres communes avec un nombre «moindre» de logement, a fait savoir M. Laâouar. Le nombre global de logements publics locatifs concernés par des opérations de distribution à Mila avoisine

les 4 245 unités dont 1 200 logements sont en phase de communication des listes des bénéficiaires alors que le reste du quota fait l'objet d'étude auprès des commissions de dairas compétentes. Sur ce nombre de logements, la commune de Ferdjioua «s'est taillée le gros lot avec 850 unités», a ajouté la même source. Le wali, Ahmouda Ahmed Zineddine avait procédé récemment à la distribution de 50 logements publics locatifs dans la commune de Derahi Bouslah au nord de la wilaya, a-t-on rappelé.

APS



Maroc

La nouvelle loi sur les violences faites aux femmes présente d'«importantes lacunes»

■ La nouvelle loi sur les violences faites aux femmes, adoptée récemment par le Maroc, présente d'«importantes défauts et lacunes» qui devraient être rectifiés, a déclaré l'ONG américaine Human Rights Watch (HRW).

Par Sara H.

La loi, adoptée après plus d'une décennie de plaidoyer de la part des organisations marocaines de défense des droits des femmes, reconnaît certaines formes d'abus que les femmes subissent au Maroc mais «devrait combler les lacunes qu'elle contient encore afin de s'assurer que toutes les victimes soient protégées et que la police et les procureurs fassent leur travail», relève l'ONG. En dépit d'un effort de lobbying vigoureux mené par ces organisations pour améliorer la protection des femmes dans cette nouvelle loi, le Parlement marocain a approuvé ce texte le 14 février dernier sans prendre en considération leurs propositions. La loi entrera en vigueur six mois après sa publication au *Journal officiel* du Maroc. La nouvelle loi présente également

d'importantes lacunes qui font que les femmes restent exposées au risque de subir des violences conjugales, notamment l'absence de dispositions visant à financer les réformes, souligne HRW. Le texte prévoit l'émission d'injonctions restrictives qui interdisent à une personne accusée de violences de contacter, d'approcher ou de communiquer avec la victime. Mais celles-ci ne peuvent être émises que dans le cadre de poursuites pénales ou après une condamnation pénale. Selon une étude effectuée par le gouvernement marocain, 3% seulement des femmes ayant subi des violences conjugales en avaient informé les autorités. La plupart des femmes abandonnent les rares poursuites pénales qui sont engagées, en raison des pressions subies de la part de leur famille ou de celle de leur conjoint abusif, ou parce qu'elles sont dépendantes financièrement de leurs agresseurs. «Les injonctions restrictives peuvent sauver des vies, empêchant de nouvelles violences et protégeant la victime en interdisant tout contact avec elle», précise HRW qui recommande au Maroc de s'assurer que les victimes de violences conjugales puissent obtenir des injonctions restrictives d'urgence ou de plus long terme par une procédure civile. La nouvelle loi pêche également du fait qu'elle n'assigne pas de responsabilités concrètes à la police, aux procureurs et aux autres agents ou magistrats chargés de l'application des lois en ce qui concerne les affaires de violences conjugales. Human Rights Watch a interrogé des victimes de violences conjugales qui ont affirmé que les agents de police avaient refusé de consigner leurs dépositions, s'étaient abstenus d'enquêter sur leurs

allégations d'abus. La loi ne contient pas non plus de disposition imposant aux tribunaux de prendre en considération toutes les formes de preuve dans les affaires de violences conjugales et établissant que le témoignage d'une victime devant un tribunal puisse constituer un élément de preuve suffisant pour parvenir à un verdict de culpabilité. Elle ne prévoit pas non plus d'assistance financière pour les victimes et ne définit pas clairement le rôle du gouvernement dans l'octroi d'un soutien et de services aux victimes de violences conjugales, notamment la fourniture d'un refuge, de soins médicaux, d'un soutien psychologique, de conseils juridiques et d'une assistance téléphonique d'urgence. «Peu de femmes pourront obtenir une protection contre leurs agresseurs sur la base de cette loi», explique Rothna Begum, chercheuse sur le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord auprès de la division droits des femmes à Human Rights Watch. La protection des femmes requiert des poursuites judiciaires et une condamnation de leurs agresseurs, alors même que la loi ne contient pratiquement rien qui établisse clairement les devoirs des autorités en termes d'arrestation, de poursuite en justice et de condamnation des auteurs d'abus, explique-t-elle.

Les manifestations reprennent dans l'ex-cité minière de Jerada

Les manifestations ont repris ces derniers jours à Jerada, ancienne ville minière du nord-est du Maroc, après une accalmie d'environ dix jours, durant lesquels les manifestants examinaient les mesures proposées



par le gouvernement. Quelques milliers de personnes, selon les manifestants, moins de 500, selon les autorités locales, ont investi les rues de la ville vendredi, samedi et dimanche en demandant des mesures économiques concrètes. Trois petits groupes ont à nouveau manifesté lundi, selon les autorités locales. De nouveaux rassemblements sont prévus dans les prochains jours, selon les manifestants joints sur place et cités par l'agence AFP. Les premières manifestations avaient débuté fin décembre après la mort de deux frères, mineurs dans des puits de charbon abandonnés, puis s'étaient ralenties après la visite, le 11 février dans la région, d'une délégation gouvernementale qui avait proposé des mesures. Cependant les habitants rejettent les «solutions bricolées par le gouvernement», a déclaré Mustapha Dainane, membre du «Hirak», nom donné localement au mouvement de contestation,

comme dans le Rif (nord), cité par les médias. Après une dizaine de jours de concertation, les habitants, qui ont constitué des comités de quartier et élaboré un cahier revendicatif, ont «décidé de réinvestir la rue» car «beau-coup de points restent à régler», selon un journaliste local. Il s'agit notamment, selon cette source, de la question du règlement des factures d'eau et d'électricité, l'une des principales revendications du mouvement, ainsi que de celle de la condamnation des «barons du charbon», des élus locaux qui détiennent des permis d'exploitation et «profitent de la situation». Dans le cadre de leurs manifestations pacifiques, les participants dénoncent l'«abandon» de leur ville, sinistrée depuis la fermeture de ses mines à la fin des années 1990, et réclament une «alternative économique» aux «mines de la mort» clandestines, dans lesquelles des centaines de mineurs risquent leur vie. S. H./APS

Libye Un incendie maîtrisé suite à l'explosion d'un oléoduc à Zaouïa

UN INCENDIE s'est déclaré après l'explosion d'un oléoduc à Zaouïa, à 45 km à l'ouest de la capitale libyenne Tripoli, mais a été maîtrisé par les pompiers, ont rapporté les médias locaux. «A la suite de travaux de nivellement d'un agriculteur dans le secteur de Jodaim à Zaouïa, l'oléoduc situé entre les dépôts pétroliers de Zaouïa et de Tripoli a été endommagé, causant une explosion et un incendie», a précisé la société Brega, filiale de la Compagnie nationale de pétrole (NOC), dans un communiqué. Par mesure de précaution, elle a fermé l'oléoduc, l'a vidé de son contenu et entouré le site d'une barrière de sable afin d'empêcher la propagation du feu. L'incendie a ensuite été contrôlé par les pompiers, le personnel de sécurité de la compagnie et les autorités de sûreté et de sécurité de Zaouïa, en coopération avec la compagnie pétrolière Akakus et certains résidents, a indiqué Brega. L'oléoduc endommagé transporte plus des deux tiers de l'approvisionnement en carburant de Tripoli et sa fermeture par précaution a provoqué la panique dans la capitale où de nombreux véhicules ont fait la queue devant les stations-service. Les médias locaux ont diffusé des images d'un épais nuage de fumée à l'ouest de Tripoli à la suite de l'explosion.

R. M.

Tunisie

Chahed réfute un appel de l'UGTT à changer la composante du gouvernement

Le Chef du gouvernement tunisien, Youssef Chahed, a répondu par la négative à un appel de l'Union générale tunisienne du travail (UGTT) à changer la composante du gouvernement, estimant que le pays avait enregistré des indicateurs positifs dans divers domaines en cette phase. Dans une déclaration dimanche soir à la chaîne de télévision «Al watania 1», M. Chahed a souligné – en réponse à une question sur l'appel de l'UGTT d'insuffler du sang nouveau au sein du gouvernement – que la Centrale syndicale, en tant que signataire du document de Carthage, est en droit de réclamer ce changement, ajoutant que cette décision lui revient à lui seul. Et de s'interroger si les parties qui prônent le changement ont un programme de rechange et des objectifs précis, tels que ceux de son gouvernement. «Le pays enregistre en cette phase des indica-

teurs positifs qui sont quasiment au vert, notamment, dans les domaines des exportations, du textile et des industries manufacturières», a-t-il fait remarquer, ajoutant que le taux du chômage est passé de 31,6 à 29,6% depuis son arrivée à la tête du gouvernement en 2016. S'agissant de la guerre proclamée par son gouvernement contre la corruption, Youssef Chahed a assuré qu'il ne s'agit pas d'une «guerre sélective» et qu'«une grande partie des critiques adressées au gouvernement d'Union nationale s'expliquent par cette guerre contre la corruption». «Le gouvernement a soutenu le pôle judiciaire économique et financier», a-t-il indiqué, ajoutant que son gouvernement «a frappé un grand coup dans la guerre contre la grande corruption et continuera de lutter contre la petite corruption». M. Chahed a, d'autre part, indiqué que «la stratégie du gouvernement s'oriente vers la numéri-

sation de l'administration pour aplanir les difficultés liées à la bureaucratie». Et d'expliquer, à ce sujet, que contrairement aux idées reçues, certains investissements étrangers n'ont pas abouti parce qu'ils n'étaient pas «sérieux» et ne répondaient pas conditions juridiques et non à cause des entraves liées aux démarches administratives. S'expliquant à propos du dossier du bassin minier et de l'interruption des activités de la compagnie des phosphates de Gafsa (CPG), Youssef Chahed a assuré que son gouvernement prône la voie du dialogue et que la situation sera bientôt débloquée grâce à l'implication de tous les acteurs et les intervenants. Sur un autre plan, il a fait savoir que le projet de loi relatif à la communication audiovisuelle est actuellement en cours d'examen à l'Assemblée des représentants du peuple. Amel N./Agences



Enlèvement de masse au Nigeria

Boko Haram toujours en capacité de nuire

■ L'enlèvement d'une centaine de jeunes filles par des combattants présumés de Boko Haram à Dapchi, dans le nord-est du Nigeria, démontre que le groupe jihadiste possède encore la capacité de monter des opérations d'envergure, quatre ans après le kidnapping des lycéennes de Chibok.

Par Rosa C.

Alors que l'armée nigériane quadrille la région, dévastée par neuf années d'insurrection, comment ont-ils pu enlever plus de 100 élèves, sans rencontrer la moindre résistance et s'évanouir dans la nature ? Une semaine après le raid nocturne du 19 février, de nombreuses questions subsistent, même si les témoignages et analyses recueillis par l'AFP font penser à une attaque « bien planifiée » ciblant l'école publique pour filles de Dapchi, dans l'État de Yobe. Les habitants de cette localité poussiéreuse, proche de la frontière avec le Niger, ont décrit l'arrivée d'un convoi d'« au moins 10 à 15 » véhicules, à l'heure où la plupart se trouvaient à la mosquée pour la prière du soir. Les

hommes armés qui en sont descendus ont aussitôt pris la direction de l'internat pour filles, sans montrer d'agressivité particulière envers la population, qui s'est terrée chez elle, tandis que des centaines d'élèves fuyaient en brousse dans l'obscurité. Au total, 111 d'entre elles restent introuvables. Cette attaque, mais aussi la confusion qui a suivi, rappelle l'enlèvement de 276 lycéennes à Chibok en avril 2014 qui avait donné une tragique notoriété internationale à Boko Haram – dont le nom signifie « l'éducation occidentale est un péché » en haoussa. Le groupe était alors à l'apogée de sa puissance, contrôlant de vastes territoires. S'il est aujourd'hui affaibli par les offensives de l'armée nigériane, qui a annoncé à maintes reprises avoir « écrasé les terroristes », Boko Haram pos-

sède encore une évidente force de frappe. « S'ils ont enlevé plus de 100 filles, cela signifie qu'il y avait une logistique importante en amont et un endroit sûr où les emmener ensuite. Il ne peut pas s'agir d'un acte spontané », estime Yan St Pierre, consultant en contre-terrorisme au Mosecon (Modern Security Consulting Group). Autre élément troublant, révélé par Ibrahim Gaidam, le gouverneur de l'État de Yobe: les soldats qui tenaient des postes de contrôle stratégiques à Dapchi avaient quitté la ville le mois dernier pour être redéployés ailleurs. La ville avait donc pour seule défense les effectifs habituels de forces de police, qui « ont fui en brousse » à l'arrivée des jihadistes, confirme un habitant, Mohammed Adam, 27 ans. Un autre résident de Dapchi, qui ne souhaite pas être identifié, se dit inquiet de l'existence d'éventuelles complicités locales: « Je crois que des informateurs les ont avertis que les troupes s'étaient retirées, ce qui leur a permis d'entrer ». La ville était jusqu'alors épargnée, bien que Boko Haram continue de mener des raids sanglants dans l'État de Yobe, comme celui du 25 décembre contre un poste militaire, qui a coûté la vie à neuf soldats. Il a été revendiqué par la faction dirigée par Abu Mossad Al Barnaoui, affiliée au groupe État islamique. Cette faction dissidente de celle du leader historique de Boko Haram, Abubakar Shekau – surtout active dans l'État voisin du Borno et à la frontière du



Cameroun – opère dans un vaste territoire aux confins du lac Tchad et du Niger, incluant l'État de Yobe. Selon certains observateurs, l'attaque de Dapchi porte la signature de Barnaoui qui, contrairement à Shekau, à l'origine de nombreux attentats-suicide dans les marchés et les mosquées, a la réputation d'éviter de s'en prendre aux civils musulmans. « Aucun civil n'a été blessé, ce qui ressemble à son mode opératoire », souligne un responsable d'une milice engagée aux côtés de l'armée contre Boko Haram. « Même dans les villages qu'ils ont attaqué dans la zone (...) ils n'ont touché personne, ils ont juste pillé des vivres ». L'enlèvement reste toutefois une pratique courante pour Boko

Haram, toutes tendances confondues, depuis le début du conflit qui a fait 20.000 morts et près de 2,6 millions de déplacés dans le nord-est, rappelle Yan St Pierre. « Il est très difficile de savoir qui est derrière cette attaque, car les divisions ne sont plus ce qu'elles étaient », affirme le chercheur, qui évoque des « rapprochements tactiques », voire « des opérations conjointes » menées ces derniers mois par les combattants de Shekau et de Barnaoui. Des médias nigériens citant des sources sécuritaires locales ont de leur côté affirmé lundi qu'une partie des otages auraient été emmenées au Niger voisin, pour empêcher l'armée nigériane de les pourchasser. R.C.



Points chauds

Fuites

Par Fouzia Mahmoudi

Si Alain Juppé a annoncé il y a quelques semaines sa prochaine retraite de la scène politique, il n'a visiblement pas décidé de rester en retrait de la scène médiatique, surtout lorsque son nom est évoqué négativement par d'autres responsables politiques. En effet, après les propos de Laurent Wauquiez devant les étudiants de l'EM Lyon concernant la gestion financière de la ville de Bordeaux, « il a cramé la caisse », avait affirmé le président des Républicains, l'ancien Premier ministre n'a pas hésité à se montrer extrêmement critique. Lors d'une conférence de presse lundi dernier, préalable au conseil municipal bordelais, Alain Juppé est revenu sur les critiques relatives au taux d'endettement de sa ville : « Concernant le taux par habitant, Bordeaux se situe dans la bonne moyenne des villes de sa strate, c'est-à-dire de plus de 100 000 habitants ! » Contrairement à celle gérée par le patron des Républicains : « Je relève au passage que la ville du Puy-en-Velay, gérée jusqu'en 2016 par Laurent Wauquiez, affiche un taux de surendettement de 20 % supérieur aux villes de la même catégorie. Donc, certains ne devraient pas être avisés de donner des leçons aux autres... », a lancé, acerbe, l'ex-chef de gouvernement, précisant sa volonté de « recadrer ce que disent les incompetents ou les ignorants sur la fiscalité de Bordeaux ». Après un petit détour par l'ordre du jour du conseil municipal, l'édile a de nouveau été questionné sur « les interventions estudiantines » de Wauquiez. « Il n'y a pas de bonne solution, a-t-il résumé. Soit on réagit, et je ne vous cache pas que ça me démange de claquer le bec, mais ça vous fait rentrer dans la polémique. Soit vous ne dites rien, mais vous laissez circuler des contre-vérités, des fake news ! » Très remonté, Juppé s'est montré acerbe, sans ménager une seule seconde le patron de sa formation politique : « Ceci est tout à fait lamentable (...). Ce sont des propos d'une vulgarité extrême. De plus, le système de défense de Wauquiez est absurde : depuis quand on donne des cours à des étudiants en leur demandant la confidentialité ? Ça n'a pas de sens ! », a estimé le maire de Bordeaux, concluant que ces déclarations ont « un effet désastreux sur LR et la droite en générale ». Malgré tout, Juppé n'a pas donné davantage d'indices quant à sa position vis-à-vis des Républicains, dont il n'a pour le moment pas claqué définitivement la porte, même s'il a annoncé ne plus payer sa cotisation : « Je ne réagis pas sous le coup de la passion ni de la colère. J'ai dit que j'avais pris mes distances et, surtout, je regarderai cela sur la base des projets et des vraies idées... quand il y en aura. » La polémique des « fuites » des déclarations polémiques de Wauquiez ne semble pas vouloir s'éteindre après plus de deux semaines et toujours plus de politiques n'hésitent plus à le critiquer ouvertement. Mais la critique de Juppé a particulièrement de poids alors que celui-ci était il y a encore un peu plus d'un an considéré comme le probable futur président français. Reste à savoir ce qu'il restera dans quelques mois de cette polémique et si au final elle aura été bénéfique ou désastreuse pour le président LR, que beaucoup accusent d'avoir monté cette affaire de toutes pièces pour apparaître aux yeux des électeurs comme une sorte de Trump français.

F. M.

Corée du Sud

30 ans de réclusion requis contre la présidente déchuée Park Geun-hye

Le parquet sud-coréen a requis hier 30 ans de réclusion criminelle à l'encontre de l'ex-présidente Park Geun-hye, emportée par un vaste scandale de corruption qui a mis au jour les liens malsains entre le monde des affaires et de la politique. La destitution de M^{me} Park, 66 ans, avait été confirmée en mars 2017 par la plus haute cour de justice du pays. Cela fait près d'un an qu'elle est en détention provisoire dans cette affaire centrée sur son ancienne confidente de l'ombre, son « amie de 40 ans », Choi Soon-sil. « Nous demandons au tribunal de prononcer une sentence de 30 ans de réclusion et une amende de 118,5 milliards de wons (89 millions d'euros) contre l'accusée, qui doit être tenue pour la responsable ultime du scandale en tant que 18^e présidente de ce pays », a déclaré le parquet dans un communiqué lu à l'audience. Le parquet accuse M^{me} Park d'avoir accepté ou de s'être vu promettre, en collusion avec sa confidente, des pots-de-vin pour un total de 59,2 milliards de wons de la part de trois conglomérats sud-coréens,

Samsung, Lotte et SK, en échange de faveurs politiques. L'ancienne cheffe de l'État est également inculpée pour avoir contraint 18 grandes entreprises à « donner » un total de 77,4 milliards de wons à deux fondations douteuses placées sous le contrôle de M^{me} Choi. Le tribunal du district central de Séoul a condamné récemment sa confidente à 20 ans de réclusion pour abus de pouvoir, corruption et ingérence dans les affaires de l'État. « L'accusée a abusé du pouvoir qu'elle détenait du peuple pour le bénéfice personnel de M^{me} Choi et le sien propre », a ajouté le parquet. « Elle a violé les valeurs constitutionnelles fondamentales de protection de l'économie de marché et de la liberté démocratique ». « En conséquence, l'accusée est devenue la première présidente à être limogée par destitution, infligeant à l'histoire du pays une cicatrice indélébile ». Fille aînée du dictateur Park Chung-Hee, M^{me} Park a grandi dans le palais présidentiel où son père a régné en maître de 1961 jusqu'à son assassinat en 1979. Elle a été considérée pendant des décen-

nies comme « la princesse » politique du pays. Dans un contexte de frustrations économiques et sociales croissantes, des dizaines de milliers de personnes étaient descendues dans la rue pour réclamer son départ. M^{me} Park avait été destituée en décembre 2016 par l'Assemblée nationale, décision confirmée trois mois plus tard par la Cour constitutionnelle. Cela avait permis du même coup la levée de son immunité présidentielle et son inculpation. Le scandale avait mis au jour les accointances troubles entre les élites politiques et économiques. Les chaebols, empires familiaux tentaculaires, sont les moteurs d'une économie sud-coréenne florissante. Des groupes comme Samsung ou Hyundai ont joué un rôle crucial dans le « miracle » économique des années 1960 et 1970 qui a métamorphosé le pays ravagé par la guerre. Le parquet a accusé M^{me} Park « de s'être alliée avec les chaebols plutôt qu'avec le peuple » et d'avoir aggravé « les relations malsaines entre les pouvoirs politique et économique ».

16^e Festival du film amazigh

«Amendil» présenté au public

■ Le long métrage de fiction «Amendil» (*Le mouchoir*), un drame social abordant plusieurs histoires complexes d'amour et de famille, a été présenté lundi à Tizi-Ouzou par son réalisateur Hakim Rahim.

Par Adéla S.

D'une durée de 118 mn, cette œuvre a été projetée à la maison de la culture Mouloud-Mammeri en compétition du 16^e Festival national du film amazigh qui se tient à Tizi-Ouzou depuis samedi.

«Amendil» relate l'histoire d'un amour impossible dans un village de Kabylie entre Ali, poète et musicien, et Lila, mariée de force pour éponger une dette de jeu de son père, et à l'insu de son amour d'enfance.

Après le mariage de sa bien-aimée, Ali quitte son village et ses parents et se retrouve ouvrier chez un vieil agriculteur qui n'a que deux jeunes filles pour l'aider. Aldjia, l'aînée des deux filles, tombe éperdument amoureuse du nouveau venu.

L'artiste cherchant à oublier son histoire et ses attaches avec son village se retrouve pris dans un sombre conflit d'héritage entre l'agriculteur et son frère qui lui aussi souhaite marier Aldjia, sa nièce, à son fils délinquant et violent.

Cette œuvre a grandement séduit les spectateurs venus nombreux à cette projection, notamment par la grande liberté de ton en parlant d'amour même dans un milieu familial conservateur.

Le réalisateur a également inséré de longs passages musicaux, des chansons entières, interprétées en acoustique au luth ou à la mandole, évoquant le style de Matoub Lounes, longuement applaudis par le public.

Cependant, le reste du thème musical de cette œuvre était rébarbatif, évoquant plus le feuilleton qu'un œuvre cinématographique, alors que certaines scènes ont été surjouées tant par les acteurs que par des effets de ralenti inutiles.

Plus tôt, le public a également apprécié le court métrage poignant «Tagzmiith Tamanzuth»

(Séquence une), du réalisateur Noredidine Keballi, racontant le parcours de Carla et Tahar, des reporters de guerre morts en Syrie.

Cette œuvre d'une durée de 15mn est un hommage au travail des journalistes en zone de conflit mais également une tribune de dénonciation des atrocités subies par les populations civiles dans ces zones.

Ce court métrage, prônant la paix, est entrecoupé d'images puisées dans différentes télévisions et qui montrent de manière crue l'étendue du drame humanitaire en temps de conflit armé.

Le 16^e Festival national du film amazigh se poursuit jusqu'au 28 février avec six autres films encore en lice pour l'Olivier d'or.

Les cinéastes de la vallée du M'zab veulent leur place dans le monde du 7^e art

Délaissé par leurs aînés, le cinéma attire ces dernières années les jeunes cinéastes de la vallée du M'zab qui veulent avoir leur place dans le monde du 7^e art en s'investissant dans la production de films, notamment dans la catégorie documentaire.

Rencontré en marge de la 16^e édition du Festival culturel national annuel du film amazigh qui se déroule à Tizi-Ouzou, du 24 au 28 février courant, le réalisateur Hammou Oudjana (28 ans), natif d'El Guerrara (Ghardaïa), qui participe à cette compétition avec le documentaire «Izouran n Izwam», a indiqué que cet intérêt des jeunes Mozabites au cinéma a été encouragé, notamment par le développement des technologies de l'information et de la communication. «Un groupe de jeunes de la wilaya de Ghardaïa a commencé il y a quelques années à s'intéresser au 7^e art et se sont mis à l'ouvrage en réalisant des films, principalement dans la catégorie documentaire, mais nous



sommes toujours aux premiers balbutiements du cinéma d'expression mozabite», a-t-il observé. «Cet intérêt et cette volonté d'investir le monde du cinéma ne sont pas seulement motivés par le désir de tenter l'aventure cinématographique, mais par aussi plusieurs facteurs dont le besoin de révéler à l'écran des sujets qui concernent directement les habitants de la vallée du M'zab et de dévoiler la richesse du patrimoine culturel de cette région qui n'a pas été assez médiatisé et le cinéma offre l'opportunité de le faire connaître», a observé M. Oudjana. Le cinéma mozabite naissant a permis de révéler des compétences et un savoir-faire chez les jeunes cinéastes de Ghardaïa dont l'un d'entre eux a réussi, en 2016, à l'occasion de

la 15^e édition du FCNAFA, à décrocher l'Olivier d'or du meilleur film documentaire. Il s'agit de Mustapha Boukertas, pour son documentaire «Iren N Lmiloud», un film qui raconte la manière avec laquelle est célébrée la fête du Mawlid Ennabaoui à Ghardaïa. S'agissant du choix du documentaire par les réalisateurs émergents mozabites, M. Oudjana a relevé que «ce genre s'adapte le mieux à la société conservatrice ibadite, notamment concernant la femme mozabite qui ne mène pas une vie publique exposée, ce qui n'est pas le cas du film fiction».

Il a observé que la femme ibadite n'a pas exprimé d'intérêt pour le 7^e art, précisant qu'«il n'y a même pas de

femmes (ibadites) qui font du théâtre». Toutefois, le cinéma d'expression mozabite a tout de même produit deux films de fiction, «Aqelted ghiri» et «Tissret n'imzwarn», signés Mustapha Boukertas, qui ont été diffusés par la chaîne de télévision algérienne TV4 et où la femme est évidemment absente, a indiqué le même réalisateur.

M. Oudjana a souhaité la multiplication des compétitions cinématographiques, notamment dans la région sud du pays, et pourquoi pas un festival du film à Ghardaïa, afin d'encourager la création et d'inciter les jeunes à produire et à se perfectionner pour pouvoir aller vers la professionnalisation.

A. S./APS

Canada

46 festivals de musique promettent de veiller à la parité hommes-femmes

46 festivals de musique et salons professionnels, en Europe comme aux Etats-Unis, se sont engagés lundi à une parité plus grande dans leur programmation d'ici à 2022, alors que le manque de reconnaissance des femmes dans l'industrie du divertissement fait de plus en plus débat. «J'espère que ce sera le début d'un secteur plus équilibré qui engendrera des bienfaits pour tout le monde», a dit Vanessa Reed, dirigeante de la «PRS Foundation», une fondation britannique pour les initiatives musicales, à la tête de cette campagne. Ces 46 festivals et salons professionnels, en Europe et en Amérique du Nord,

s'engagent à ce que leurs têtes d'affiche, jurys et commissions, soient composés au moins de 50% de femmes. Huit d'entre eux s'étaient déjà engagés auparavant, dont Iceland Airwaves, le festival rock et électro de Reykjavik et The Great Escape, qui a lieu à Brighton en Grande-Bretagne.

37 nouveaux événements musicaux ont rejoint l'initiative. En France, le Gilles Peterson's Worldwide Festival de Sète et le Midem, grand rendez-vous annuel de l'industrie musicale dans le sud du pays sont engagés. On compte aussi le BBC Proms, festival d'été de musique classique organisé à Londres et A2IM, l'association américaine

de la musique indépendante à New York. Les festivals au Canada sont bien représentés sur cette liste avec notamment le Canadian Music Week de Toronto. Mais l'initiative pour la parité hommes-femmes n'inclut pas de nombreux festivals de musique les plus célèbres, qui présentent souvent des hommes en têtes d'affiche. Coachella, le festival américain le plus en vue, a une seule femme, Beyoncé, parmi ces trois têtes d'affiche en avril. Et aucune femme ne figurerait parmi les trois plus grands noms du Glastonbury en 2017. Comme prévu, ce grand festival britannique n'aura pas lieu cette année et reviendra en 2019. Cette initiative intervient dans un

contexte où de plus en plus de voix s'élèvent pour dénoncer le sexisme institutionnel dans l'industrie du divertissement et d'autres secteurs de la culture.

Plusieurs femmes artistes avaient exprimé leur indignation après que le président de la Recording Academy, l'instance

des professionnels de la musique organisatrice des Grammy Awards, eut appelé les artistes femmes à «passer à la vitesse supérieure». Neil Portnow évoquait le fait que peu de femmes avaient obtenu des récompenses lors de la cérémonie. Racim C.

RENDEZ-VOUS CULTURELS

Salle El-Mouggar (Alger)

Samedi 10 mars à 19h30 :

Concert de Marc Lavoine. L'entrée est sur réservation (2 places maximum) à l'adresse :

chansonfrancaisemarclavoine2018.alger@if-algerie.com

Musée public national d'art moderne & contemporain d'Alger

Jusqu'au 5 mars :

1^{er} Salon du dessin d'Alger intitulé «Dessinez vos desseins».



Jeux méditerranéens 2018

Boulmerka pessimiste pour Makhloufi et Bourrada

LE DEMI-FONDISTE Taoufik Makhloufi et le décathlonien Larbi Bourrada, actuelles stars de l'athlétisme algérien, n'ont pas encore confirmé leur participation aux prochains Jeux Méditerranéens (JM), prévus du 22 juin au 1^{er} juillet 2018 à Tarragone (Espagne), a annoncé, lundi à Alger, Hassiba Boulmerka, chef de la mission algérienne en Espagne. «Les plus grands sportifs algériens du moment devraient participer aux JM de Tarragone. Mais jusqu'à l'heure actuelle, Taoufik Makhloufi (800m/1500m) et Larbi Bourrada (décathlon) n'ont pas encore confirmé s'ils seront présents ou pas», a indiqué en conférence de presse la médaillée d'or sur le 1500m des JO de Barcelone-1992. La pré-liste des athlètes

algériens susceptibles de participer aux Jeux méditerranéens de Tarragone comporte actuellement 400 sportifs (messieurs/dames) qui, cependant, devront commencer par réussir les minima nécessaires pour participer à cette compétition. Makhloufi, champion olympique à Londres-2012 et double médaillé d'argent quatre ans plus tard à Rio, compte actuellement parmi les plus grandes stars de l'athlétisme algérien, tout comme le décathlonien Larbi Bourrada, 5^e aux JO-2016. Deux athlètes de haut niveau qui représentent donc de sérieuses chances de médailles pour l'Algérie aux JM de Tarragone, mais qui jusqu'à l'heure actuelle n'ont pas encore confirmé leur participation à cet évènement.

Volley-ball/Super-Division messieurs (play-off) La première journée ajournée

LA PREMIÈRE journée des play-off du Championnat d'Algérie de volley-ball, Super-Division messieurs, prévue les 2 et 3 mars, a été reportée aux 9 et 10 mars, a annoncé lundi la Fédération algérienne de la discipline (FAVB). Ce report intervient à cause du retour tardif du GS Pétroliers et du NR Bordj Bou Arréridj après leur participation au Championnat arabe des clubs champions qui s'est terminé dimanche à Tunis par la consécration d'Al-Rayyan du Qatar devant le club organisa-

teur l'ES Tunis (3-0). Les Play-off, constitués des huit premiers à l'issue de la première phase (4 poule A et 4 poule B), regroupent le NR Bordj Bou Arréridj (tenant), le PO Chlef, le NC Béjaïa, l'OMK El-Milia, le GS Pétroliers, l'ES Sétif, la JSC Ouled Adouan et le WA Tiemcen. Le titre de champion 2017-2018 se jouera en 14 journées (aller-retour). Les 7 premiers se disputeront sur terrain neutre, alors que la deuxième partie se jouera sous forme de tournoi chez les trois premiers au classement.

Equipe nationale de volley-ball minimes Cinq joueurs de l'Etoile sportive de Tébessa convoqués

CINQ joueurs minimes de l'Etoile sportive de Tébessa (EST) ont été convoqués par le sélectionneur national de volley-ball, a-t-on appris lundi de la direction de la jeunesse et des sports (DJS). Il s'agit des joueurs Akram Messaï, Achraf Boutouata, Ouassim Chetoui, Abdessamie Chegrouch et l'habeddine Keraïdia, a précisé la même source. «Ces cinq joueurs convoqués, qui évoluent sous la joute de l'entraîneur Nabil Maalem, ont suscité l'admiration et l'intérêt du sélectionneur national par la qualité de leur prestation et leur rendement sur le terrain», a fait savoir la même source, ajoutant que ces pou-lains de l'ES Tébessa se rendront «prochainement» à Alger pour entamer le stage de préparation. Le club de l'Etoile sportive de Tébessa de volley-ball réalise un excellent parcours depuis le

début de la saison sportive 2017-2018, a-t-on noté, affirmant que cette équipe est leader du championnat régional de la ligue de Batna de volley-ball, qui comporte dix équipes. Qualifiée aux huitièmes de finale de la Coupe d'Algérie après une victoire contre l'UK de Biskra, l'équipe de l'ES Tébessa affrontera le vainqueur de la rencontre entre le Kawakeb de Skikda et le Fenar Ain Azel de Sétif, qui évoluent en première division nationale, a-t-on souligné. De son côté, le coach de l'ES Tébessa, Nabil Maalem, déterminé à aller plus loin avec sa formation en vue de décrocher une place sur podium, a espéré que ses joueurs convoqués en équipe nationale donneront le meilleur d'eux-mêmes.

Coupe d'Algérie militaire de taekwondo Nacir Merdaci (2^e Région) s'impose en poomse

LE REPRÉSENTANT de la 2^e Région militaire (RM), Nacir Merdaci, a remporté la Coupe d'Algérie de taekwondo, spécialité poomse, en obtenant la meilleure note sur 13 participants, lundi à l'Ecole supérieure de la Gendarmerie nationale à Zéralda (Alger). Merdaci (7,28), qui conserve grâce à ce succès

son titre remporté l'année dernière, a devancé Amer Ouadi de la 1^{re} division blindée (5^e Région militaire) avec une note de 6,82, Aymen Badi de la 4^e Région militaire (6,73) et Rouila Mohamed de la 8^e division blindée (2^e Région militaire) avec 6,70.

Coupe d'Algérie

La JSK engage le bras de fer avec la commission d'organisation de l'épreuve

■ La JS Kabylie a engagé un véritable bras de fer avec la commission d'organisation de la Coupe d'Algérie de football, en raison de la décision de cette dernière de vouloir délocaliser le match comptant pour les huitièmes de finale de la compétition populaire face à l'USM Blida qui aura lieu le week-end prochain.



Le stade du 1^{er}-Novembre fait polémique

Par Mahfoud M.

En effet, cette commission, pensant que le stade du 1^{er}-Novembre de Tizi-Ouzou ne peut contenir plus de 14 000 places, a demandé au club kabyle de trouver un autre stade pour jouer le match de Coupe, ce qui n'a pas été du goût des dirigeants du club cher à la ville des Genêts. Ces derniers ont même fait venir un topographe pour faire le constat que le stade peut contenir le nombre exigé par la commission et qui est de 20 000 spectateurs. Ainsi, ce topographe a

constaté que le stade a une capacité de 21 000 places, ce qui est largement suffisant et devrait donc pouvoir abriter ce match de Coupe. Les dirigeants ont été, unanimes à dire qu'ils ne changeront pas de domiciliation et que le match se jouera à Tizi-Ouzou et nulle part ailleurs. Le président Mellal a même menacé de boycotter le match si jamais la commission d'organisation de la Coupe d'Algérie insiste sur la délocalisation du match. Pour lui, la rencontre se jouera au stade du 1^{er}-Novembre qui a toujours été homologué pour ce genre de matchs. Les

dirigeants rappellent même que leur club a disputé un match de Coupe d'Afrique sur ce terrain, avouant qu'il n'est pas question de changer maintenant. Sur un autre plan, le staff technique sous la conduite de l'entraîneur Youcef Bouzidi, assisté de Rahou et Karouf, a officiellement débuté sa mission avec la volonté de bien faire et de s'investir pour remettre l'équipe sur de bons rails afin d'assurer surtout son maintien en Ligue I, en plus de son vœu de faire qualifier les Canaris le plus loin possible en Coupe d'Algérie. **M. M.**

Ligue de football professionnel

La commission de discipline installée

La nouvelle commission de discipline chargée de traiter les dossiers disciplinaires des championnats Mobilis de Ligue 1 et de Ligue 2, ainsi que les tours nationaux de la Coupe d'Algérie, a été installée lundi par le secrétaire général de la Fédération algérienne de football (FAF), Mohamed Saad, a indiqué la Ligue de football professionnel (LFP). La présidence de cette structure a été confiée à Kamel Mesbah, avocat. La commission est composée de Soualah Ahmed, de la Ligue inter-régions

(LIRF), Bounazo Rabah de la Ligue de football de la wilaya d'Alger et de Belmadani Kahina, juriste à la LFP, précise la même source. La cérémonie d'installation s'est déroulée en présence d'Ali Malek et d'Amar Bahloul, membres du directoire de la Ligue de football professionnel. Hamid Haddad avait annoncé mardi dernier sa décision de se retirer de cette structure juridique pour des «raisons personnelles» et dans «l'intérêt du football national». «J'ai décidé de me retirer, ainsi que les trois

membres de la commission de discipline pour des raisons personnelles, d'autant que nous avons remarqué que nous n'avons pas été consultés dans des décisions qui ont été prises par la FAF. Nous avons préféré prendre cette décision dans l'intérêt du football national», avait expliqué à l'APS Hamid Haddad. Ancien président de la FAF (janvier 2006 - février 2009) et juriste de formation, Hamid Haddad avait été désigné à la tête de la commission de discipline de la LFP en septembre 2010.

Sanctions de la LFP

Le CRBAF et le WAT écopent du huis clos

Les deux pensionnaires de la Ligue 2 Mobilis de football, le CRB Ain Fekroun et le WA Tiemcen ont écopé chacun, respectivement, de deux et d'un match à huis clos, a annoncé lundi la Ligue de football professionnel (LFP). Le CRBAF, sanctionné pour «jet de pierres, de bouteilles de verre ayant entraîné blessure d'un joueur de la JSM Skikda (Nassim Oussalah, ndr) au niveau de la tête», devra également s'acquitter d'une

amende de 200 000 dinars. De son côté, la formation tiemcennienne s'est vu infliger cette sanction pour «jet de projectiles (pierres et bouteilles) et mauvaise organisation», en plus de 200 000 dinars d'amende. Le président de l'AS Ain M'ilia, Cheddad Bensid, est suspendu jusqu'à son audition le lundi 5 mars 2018, précise la LFP sur son site officiel, soulignant que le dossier du match AS Ain M'ilia - ASO Chlef (2-2) reste ouvert

pour «complément d'informations». Le joueur de l'ASM Oran, Youcef Anouar Yacine, a écopé de quatre matchs de suspension dont deux avec sursis en plus de 40 000 dinars d'amende pour comportement antisportif envers officiels. Enfin, Farid Mellouli (MCE Eulma) et Korbiaa Lyes (CABB Arréridj) sont suspendus deux matchs ferme en plus de 20 000 dinars d'amende pour mauvais comportement envers adversaire.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

El Tarf/El Chatt

Saisie d'équipements de pêche illicite du corail

DIVERS équipements utilisés pour la pêche illicite du corail, destinés à la contrebande ont été saisis, à El Chatt (El Tarf), a-t-on appris, mardi, auprès des services locaux du groupement territorial de la Gendarmerie nationale. Le matériel saisi par les éléments de la brigade de la sûreté et d'intervention de ce corps de sécurité, au courant de la semaine écoulée, se compose de 2 moteurs compresseurs, trois combinaisons de plongée, un lot de filets de pêche, des

cordes et des fils métalliques, un appareil de détection du corail ainsi que 5 lunettes de natation, un moteur pour embarcations de pêche, deux bouteilles d'oxygène et quatre fusils harpons, a précisé la même source, signalant qu'une personne, âgée de 32 ans, a été appréhendée dans le cadre de cette opération. L'enquête se poursuit pour tenter de démasquer d'éventuelles complicités, a-t-on également précisé.

H. Y.

Oran

Sit-in des lycéens devant la direction de l'Education

DE DIZAINES de lycéens ont organisé, mardi à Oran, un sit-in devant le siège de la direction de wilaya de l'Education pour soutenir les enseignants licenciés et revendiquer l'annulation des décisions de radiation des concernant, a-t-on constaté. Plusieurs lycéens, interrogés par l'APS, ont revendiqué le retour des enseignants radiés et le non recours aux suppléants qui manquent d'expérience pour assurer les cours aux classes d'examen du baccalauréat. Ils ont également rejeté le principe d'étudier durant les vacances scolaires de printemps mais de bénéficier des cours de soutien et de révision ainsi que de fixer le seuil des cours. De son côté, le directeur de wilaya de l'Education, Slimani Arezki, a annoncé que 298 enseignants ont été radiés, notant que les concernés ont le droit d'intro-

duire un recours auprès de la direction de l'Education dans un délai de 60 jours. Le responsable a indiqué que les services de l'Education ont entamé l'opération de remplacement des enseignants radiés par d'autres suppléants, signalant également le déplacement des inspecteurs, des parents d'élèves et services de l'éducation aux différents établissements scolaires pour sensibiliser les élèves de la prise en charge de leurs préoccupations. M. Slimani a assuré aux élèves que durant la première semaine des vacances de printemps, seuls les cours de soutien et les révisions, «non obligatoires», seront assurés sous forme de groupes. Il a ajouté que les établissements scolaires resteront ouverts les samedi et mardi soir pour des cours de soutien.

Y. N.

Droits de l'Homme

Atelier de formation au profit des corps de police et de gendarmerie

UN ATELIER de formation a été organisé mardi à Alger au profit des corps de police et de gendarmerie nationales sur la «consécration de la méthodologie basée sur les droits de l'Homme dans la gestion de la justice pénale en Algérie». Dans une allocution à cette occasion, la présidente du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), Faïza Benzerrouki Sid Lakhdar a précisé qu'un guide scientifique et pratique sur les droits de l'Homme en Algérie et les normes internationales en la matière était en cours d'élaboration et sera distribué aux corps de police et de gendarmerie. Le CNDH œuvre en collaboration avec l'Organisation internationale de la réforme pénale pour la zone MENA (Moyen-Orient/Afrique du Nord) à «la préservation des acquis des corps de police et de gendarmerie pour l'amélioration de leur performance», a-t-elle soutenu. Pour sa part, le directeur général de la Sûreté nationale (DGSN), le général major Abdelghani Hamel a mis l'accent

sur l'importance de cet atelier qui constitue une «plate-forme pour la consolidation du respect des droits de l'Homme» à travers la mobilisation de tous les «moyens nécessaires à la mise en œuvre des différents programmes et au respect des normes internationales dans le domaine des droits de l'Homme». M. Hamel a rappelé les acquis de l'Algérie dans le domaine des droits de l'Homme, soulignant que la DGSN était soucieuse de «coopérer avec tous les secteurs pour la préservation de ces acquis». Concernant le dernier rapport d'Amnesty International sur la situation des droits de l'Homme en Algérie, M^{me} Faïza Benzerrouki a fait savoir que le CNDH se réunira prochainement pour répondre à ce rapport qui «manque d'objectivité et comporte plusieurs contrevérités et allégations», tel que déclaré récemment par le porte-parole du ministère des Affaires étrangères.

Slim O./APS

Le président turc en visite officielle en Algérie



Loumis

Djalou@hotmail.com

La «mauvaise distribution» et les «détournements» à l'origine

Abdelwahab Ziani explique la tension sur le sachet de lait

La Fédération de l'agroalimentaire explique les raisons de la tension actuelle sur le sachet de lait de 25 DA, par une distribution mal maîtrisée et met en cause «le détournement du lait vers d'autres industries».

Par Louiza Ait Ramdane

Le président de la Fédération de l'agroalimentaire, Abdelwahab Ziani, indique que l'Etat a diminué les quotas de poudre de lait des laïteries principales au profit des petites laïteries, mais c'est très mal servi. Indiquant que l'Etat n'a pas cessé d'importer la poudre de lait, le président de la Fédération de l'agroalimentaire, met également en cause le détournement du lait vers d'autres industries, sans citer un quelconque exemple. En revanche, l'invité de la rédaction de la Chaîne III, de la Radio nationale, donnera l'exemple de la boule de glace (faite essentiellement à base de lait et de sucre) qui coûte 250 DA, alors qu'on est en train de nous battre sur le sachet de lait de 25 DA», regrette-t-il. Selon lui, la situation profite à beaucoup de gens. Il considère qu'«une subvention directe ciblée, c'est mieux qu'une subvention générale». Pour l'invité de la radio, les subventions doivent être mieux surveillées, mieux dirigées et doivent arriver à bon port. «Aujourd'hui, les matières premières pour produire le lait ou le

pain sont détournées à d'autres fins», reconnaît-il, proposant ainsi, de «canaliser cette subvention au profit des gens qui ont un salaire de moins de 30 000 DA, en leur offrant un panier directement pour qu'ils puissent acheter le lait en sachet à 25DA et le pain». Pour le président de la Fédération de l'agroalimentaire, le meilleur moyen de réduire la facture alimentaire c'est d'augmenter la production. Il cite le cas, notamment, du lait de vache qui a enregistré, informe-t-il, une croissance de la production à 32%, contre 12% en 2007, grâce à la politique de subvention des producteurs par les pouvoirs publics, ajoute-t-il. L'invité qui cite les nombreux investisseurs nationaux et étrangers qui se sont lancés dans l'élevage et la collecte de lait cru de vache, notamment les méga projets américains installés dans la région du Sud-Ouest du pays, prévoit que la production de lait cru de vache sera, encore, meilleure à l'avenir. Ces grandes fermes pourraient produire, chacune progressivement, entre 1 000 et 2 000 tonnes de lait par an, voire jusqu'à 5 000 tonnes, se

félicite Abdelwahab Ziani. Commentant la hausse de la facture alimentaire des produits laitiers, céréales, sucre et sucreries, le président de la Fédération de l'agroalimentaire, Abdelwahab Ziani, rappelle que les chiffres donnés par le Centre national de l'informatique et des statistiques (Cnis) des Douanes, indiquent qu'elle a connu une hausse de 12% en janvier 2018, atteignant 838 millions de dollars, contre 747 millions de dollars durant la même période de 2017. La même tendance haussière a été observée, en 2017, pour la poudre de lait dont les importations ont carrément doublé, passant de 600 millions de dollars à 1,3 milliard de dollars. «Cette hausse de la facture alimentaire n'est pas due uniquement à la consommation interne», estime M. Ziani, qui pointe du doigt la hausse des prix de ces produits sur les marchés boursiers mondiaux. Pour lui, si on compare les deux périodes, on remarque que les quantités importées cette année sont inférieures à celles de l'année dernière. Ce sont donc les prix qui sont remontés.

L. A. R.